



# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

### CRISE MINISTÉRIELLE.

*Londres, le 9 juillet.* — Voici ce que contient le *Times* :

Dans la chambre des pairs, séance d'hier, sur la motion de lord Grey, l'ordre du jour pour examiner le rapport fait sur le bill de coercition en Irlande a été ajourné à aujourd'hui, le noble comte ayant déclaré qu'il avait des raisons suffisantes pour proposer ce retard, mais en refusant pour le moment de les faire connaître.

Sur la motion du comte Grey, l'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender la loi des indigènes a été ajourné. Le jour où cette mesure doit être présentée, sera fixé ce soir lord Grey ayant insinué que cela pourrait probablement être jeudi ou vendredi.

Lord Malmesbury a dit qu'il ne pouvait pas prendre d'engagement de soumettre sa motion pour l'ajournement de la mesure jusqu'à la session prochaine, ni jeudi ni vendredi. Après quelques autres affaires de peu d'importance, la chambre s'est ajournée.

Dans la séance du soir, de la chambre des communes, M. O'Connell a annoncé qu'il présenterait lundi prochain, une motion tendant à ce que la chambre se forme en comité pour examiner l'état de l'Irlande, relativement au bill de coercition.

Le reste de la séance a été presque exclusivement rempli par des discussions sur la marche des affaires dans la chambre. Le bill sur les réductions des droits de douanes a été lu pour la seconde fois.

Après avoir donné les détails ci-dessus, le *Times* publie l'article suivant :

On aura sans doute fait la remarque que lord Grey a demandé hier l'ajournement dans la chambre des lords, de la discussion ultérieure de deux bills dont il avait auparavant témoigné le désir d'accélérer les progrès, savoir le bill de coercition en Irlande et le bill pour amender les lois des indigènes. Les circonstances dans lesquelles ces délais ont été sollicités par le premier ministre, le ton de sa demande, et les événements de la veille, dans la chambre des communes, ainsi que deux ou trois faits qui ont été plutôt indiqués que formellement expliqués ou développés, ont contribué à accroître le bruit qui a acquis encore plus de force, vers la nuit tombante, que les ministres s'étaient à la fois tellement convaincus des difficultés qui les assiégent de tous côtés, qu'ils avaient pris la résolution de résigner leurs portefeuilles.

Si nous nous abstenons pendant vingt-quatre heures, de toute observation ultérieure à cet égard, nous espérons qu'on ne nous considérera pas comme indifférents à une crise qui éclate en ce moment, mais qui, préparée de longue main, a fait depuis peu des pas de géant et est, à notre avis, devenue inévitable.

## FRANCE.

*Paris, le 9 juillet.* — Le ministre de la guerre, président du conseil, a persévéré seul contre tous ses collègues dans son refus de ratifier la nomination de M. Decazes, comme gouverneur d'Alger. Par suite de ce refus, M. Decazes est parti pour Gironde aujourd'hui; il est maintenant tout-à-fait en dehors de la question.

A la date du 3 juillet, on avait reçu de Bayonne, par voie extraordinaire, dit l'*Indicateur de Bordeaux*, la nouvelle que 2000 hommes de l'avant-garde du général Rodil venaient d'y arriver en poste, et après quelques heures de repos, en étaient repartis pour se porter sur la Navarre et l'Alava.

M. Agier, dont l'élection à Niort passait pour l'œuvre du parti légitimiste, a été nommé par le parti ministériel et a publié une profession de foi, dans laquelle il se range parmi les défenseurs de la constitution de 1830.

On se rappelle que sous la restauration, M. Agier était, au moins de nom, le chef du parti qui s'appela plus tard la *défection*, et qui comptait parmi ses membres MM. Delalot, Martignac, Bourdeau, Gauthier de la Gironde, Hyde de Neuville, et Bertin de Vaux.

Une lettre publiée par le *Journal du Commerce* du 9 juillet, annonce la découverte d'un nouvel agent mécanique qui remplacerait la vapeur avec un tel avantage qu'on pourrait l'appeler ir-

résistible; cet instrument qui pourrait servir à toute sorte d'usines n'occupera qu'une toise carrée sur le plateau, n'exigera que le service d'une seule personne, sera portatif et ne pesera, exécuté de toute grandeur, que cinq ou six cents kilogrammes.

## BELGIQUE.

### CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

*Séance du 11 juillet.* — Quelques pétitions sont analysées l'une d'elles est adressée par M. Verhasselt qui se plaint d'une emprise inconstitutionnelle de terrain, faite par les agens de l'administration du chemin de fer. Sur la proposition de M. de Renesse, cette pétition est renvoyée au ministre de l'intérieur avec demande d'explications.

*Suite de la discussion du projet de loi sur les céréales.*

M. de Foere ne se prononce pas formellement sur le projet, il désire que M. Coghen, rapporteur, fournisse de nouveaux renseignements, surtout quant aux prix des grains dans les ports étrangers, d'où il en est importé vers la Belgique.

M. Frison votera pour le projet moyennant quelques amendements.

M. d'Huart développe les motifs de son vote favorable au projet.

M. Quirin pense que pour encourager l'agriculture, il faut empêcher que les grains étrangers se présentent sur nos marchés à des prix au-dessous de ce que les nôtres doivent être vendus. Les intérêts de l'industrie et de l'agriculture ne peuvent être séparés, il y a connexité parfaite entre eux: si l'agriculture languit l'industrie est en souffrance.

M. Vandenhove votera pour le projet.

M. de Theux: Messieurs, s'il était vrai que le projet de loi dût nuire aux consommateurs, je serais le premier à m'y opposer, comme je serai toujours le premier à m'opposer à tout projet qui devrait enrichir une classe de citoyens aux dépens d'une autre classe. Mais il n'en est point ainsi. Si la proposition a pris naissance à une époque de détresse pour l'agriculture, si l'on réclame des mesures qui puissent empêcher que cette détresse augmente, d'autre part il est offert une compensation équitable aux consommateurs. L'honorable membre a vu d'après un document officiel que le prix moyen de 1845 à 1833 était de 49 frs. 43 c. sur le froment et de 12 frs. 62 c. le seigle, aussi croit-il que le minimum du projet de la section centrale peut être élevé sans danger. L'orateur votera en principe pour la loi, mais il attendra la suite de la discussion.

M. Desmanet de Biesme préférerait le projet de M. Eloi de Burdinne à celui de la section centrale. Répondant à M. Meeus, il trouve injuste de vouloir conserver la liberté illimitée du commerce des grains, en forçant les cultivateurs à acheter les cotons à Gand, les fers à Charleroi, les draps à Verviers. Si l'on veut des droits protecteurs pour les fabriques et non pour l'agriculture cela ne pourra aller, il faut que chaque intérêt soit pris en considération.

M. Doman d'Attenrode motive son vote favorable au projet de loi, en faisant remarquer qu'aucune restriction n'est apportée aux transactions commerciales avec l'étranger, puisque la réexportation sera toujours libre ainsi que le transit.

M. Eug. Desmet est convaincu que ce ne sont point seulement les propriétaires qui sont intéressés à la prospérité de l'agriculture, mais les fermiers et les industriels y sont au moins aussi intéressés.

### Incident sur le chemin de fer.

M. le ministre de l'intérieur: Messieurs, la chambre a désiré hier avoir des explications sur la pétition du baron de Poederlé, relativement à une emprise pour le chemin de fer; étant maintenant en mesure de donner ces explications, la chambre veut-elle m'entendre (Oui! oui!)

M. le ministre lit un rapport des ingénieurs qui disent que M. de Poederlé a été invité officiellement à s'entendre avec l'administrateur; mais il a exigé 3,000 florins (6,343 frs.) pour un tiers d'hectare de prairies semblable à celles dont les propriétaires ont consenti à céder à 4,300, 4,000 et 3,800 francs l'hectare. Cette prétention de 3,000 florins est hors de proportion avec les ventes qui ont eu lieu récemment; depuis, de nouvelles offres ont été faites à M. de Poederlé, et dans la conviction qu'elles seraient agréées, l'emprise qui entravait les travaux a eu lieu. La différence d'ailleurs ne s'élevait qu'à 300 francs et les ingénieurs auraient proposé au ministre de les allouer, s'ils n'avaient craint de commettre une injustice à l'égard des pauvres paysans qui ont cédé leurs terrains à 4,000 francs. Le ministre termine en disant que sur 300 propriétaires avec lesquels il a fallu traiter, 27 seulement n'ont pas encore consenti.

M. Liedts déclare qu'il ne connaît pas le baron Poederlé et que s'il défend ses droits, c'est par respect pour la constitution. Les prétentions du pétitionnaire ne peuvent être un motif de s'emparer de sa propriété sans l'indemnité préalable et les for-

malités voulues et exigées par la constitution; en conséquence M. Liedts demande le dépôt des pièces au bureau des renseignements afin qu'on puisse en faire l'examen.

M. Desmanet appuie la demande du dépôt.

M. de Renesse rappelle la violation dont se plaint M. Verhasselt et il pense qu'une commission d'enquête devrait être nommée. (Non! non! c'est inutile!)

M. le ministre de l'intérieur assure que des ordres formels seront donnés pour éviter à l'avenir qu'on agisse avec autant de précipitation. Il soumet à la chambre une observation fort importante, c'est que si la chambre accueille ainsi les plaintes, il est à craindre qu'on n'élève les frais et les prétentions des propriétaires.

M. Jullien ne peut admettre que l'exagération de la demande d'un propriétaire soit un motif de s'emparer violemment de sa propriété; il appuie le renvoi.

Le renvoi est mis aux voix et adopté sans opposition.

*Suite de la discussion du projet sur les céréales.*

M. Donny soutient qu'il n'est pas vrai que le bas prix des céréales frappe sur les propriétaires. Il est du nombre de ceux qui croient que la loi ne fera pas hausser le prix des grains, mais empêchera une nouvelle baisse.

M. Desmaisières serait aussi partisan de la liberté illimitée du commerce si elle pouvait s'établir sur une juste réciprocité; à un pareil système, un peuple aussi sage, aussi intelligent, aussi industriel que l'est le peuple belge, aurait tout à gagner. Il conçoit que les villes d'Ostende et de Gand réclament la liberté de commerce, mais il ne s'opposerait pas qu'on proclamât ports francs.

M. Devaux prononce un discours dans lequel il s'attache à démontrer que le projet n'est pas suffisamment motivé et son utilité bien constatée.

La séance est levée à 4 heures 1/2. Séance demain à midi.

## BRUXELLES, LE 11 JUILLET.

Les quantités de sucre brut déclarées par les raffineurs de Gand en consommation (c'est-à-dire celles soumises au raffinage), depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1833 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1834, s'élèvent à plus de quatre millions de kilogrammes. Il a été importé pendant le même intervalle, en sucre raffiné, tant en pains qu'en candis, une quantité de 1,160,000 kilogrammes. Nous garantissons l'exactitude de ces chiffres.

Tout fait présumer que ces exportations continueront au moins dans la même proportion jusqu'à la fin de la bonne saison. Les demandes sont telles que le sucre est à peine raffiné qu'on le charge dans le navire destiné à l'exporter.

D'après cette situation, on se demande si les plaintes élevées par quelques raffineurs sont fondées lorsqu'ils se plaignent de la décadence de leur industrie depuis la révolution et du lent écoulement de leurs produits. Il faut donc qu'il y ait dans cette plainte quelque intention politique ou tout au moins d'intérêt privé. (Ind.)

La commission chargée de l'examen des projets de loi sur la composition de cours d'assises et sur le personnel de quelques cours d'appel et tribunaux vient, à ce que l'on assure, de prendre une résolution qui introduit un système d'uniformité pour les cours d'assises, qui seraient présidées par un conseiller délégué et composées de quatre juges du tribunal de première instance du chef-lieu de la province.

Ce système diffère de l'état de choses actuel en ce que dans les provinces où siègent les cours d'appel, les cours d'assises ne seront plus composées de tous conseillers de cours d'appel; les quatre juges de première instance y composeront, avec le conseiller président, la cour d'assises, de même que dans les autres provinces. (Id.)

Le 4 courant, au déclin du jour, un négociant de Gand allait indubitablement périr dans la Lys; ses cris avaient attiré les regards de M. Lochfeld de Bruxelles, 1<sup>er</sup> lieutenant de voltigeurs au 6<sup>e</sup> régiment de ligne, ce brave jeune homme s'arrêta aussitôt dans la rivière, en grande tenue, et parvint à ramener sur le bord celui qui se trouvait sur le point de se noyer. Ce n'est pas la seule occasion où M. Lochfeld ait fait preuve de courage.

LIEGE, LE 12 JUILLET.

RETRAITE DU MINISTÈRE ANGLAIS.

On lit ce qui suit dans l'*Union*, sous la date du 11. « Nous apprenons à l'instant que le ministère anglais se retire. Lord Grey a donné sa démission, mais on ne connaît pas encore son successeur. »

On lit dans un autre journal : « le bruit circule à la bourse d'Anvers que Lord Grey a donné sa démission et que le duc de Richmond est chargé de la formation d'un nouveau ministère. »

Nous reproduisons sous la rubrique de Londres, un article du *Times* déjà de nature à faire pressentir la retraite du ministère anglais. Voici quelques renseignements qui feront comprendre la position dans laquelle se trouvait Lord Grey. L'état de l'Irlande est malheureusement tel que le ministère a cru devoir demander au parlement la prolongation du bill de coercition. Il a cité en preuve de la nécessité de cette prolongation des scènes de troubles vraiment déplorables dont l'Irlande n'a pas cessé d'être le théâtre. Cependant, ajoutait Lord Grey qui portait la parole dans cette circonstance, il est vrai de dire que les troubles sont plus rares depuis le bill et c'est ce qui prouve son utilité.

Voici l'opinion d'une feuille modérée au sujet du bill : « Au fond, cependant, il est permis de croire que ce bill est moins nécessaire pour ce qui se passe actuellement en Irlande, que pour les troubles qui pourraient y survenir à l'occasion du bill des dîmes, dont la chambre des communes s'occupe en ce moment, et qui a suivi une marche assez singulière.

« Présenté d'abord pour éteindre les dîmes et soulager le peuple de ce fardeau, il le rejetait sur les grands propriétaires, qu'il forçait à les racheter. Dans cet état de la question, vint une difficulté : c'était de savoir ce qu'on ferait des biens ecclésiastiques qui excèdent les besoins de l'église. Les ministres ne s'entendirent pas sur ce point, et le cabinet fut dissous. Le nouveau ministère n'était guère plus unanime; mais les deux partis tombèrent d'accord qu'il serait plus prudent de ne pas racheter les dîmes, d'échapper ainsi à un excédant, et de laisser les choses dans l'état où elles étaient; seulement, les dîmes, que le clergé est incapable de recouvrer, seront converties en une taxe publique et perçues par les autorités de l'état, et non par celles du clergé. Le vice-roi d'Irlande et ses quarante mille soldats vont donc commencer une campagne en Irlande pour la perception des dîmes échéantes et échues; mais une telle force ne peut être employée sans une loi de violence; de là, le renouvellement du bill de coercition.

« A notre avis, c'est là le côté le plus faible et le plus blâmable de la politique de lord Grey, et, comme par une espèce de justice, c'est aussi l'écueil où il viendra échouer. Dans la séance de samedi, M. O'Connell et M. Stanley ont voté ensemble contre le bill des dîmes irlandaises; c'est là une combinaison menaçante. Les torys ultras, les torys modérés, et les whigs qui sont le plus près des torys, désapprouvent la politique ministérielle à ce sujet. De leur côté, les radicaux et les whigs les plus avancés l'attaquent par d'autres motifs; de sorte que le ministère semble être seul de son opinion. Il est là sans point d'appui, et soutenu seulement par la lutte des partis qui l'entourent et qui se combattent mutuellement.

Dans la séance du 11, la chambre des représentants a continué la discussion de la loi sur les céréales, et M. le ministre de l'intérieur a donné les explications réclamées hier, sur la pétition de M. de Poederlé. (V. la séance.)

Nous apprenons les noms des deux braves citoyens qui ont sauvé hier un enfant qui se noyait dans le gouffre du pont d'Amorceur. Le premier est le sieur Jean Navart, cabaretier, rue sous l'Eau. Lui-même aurait péri victime de son dévouement, si le sieur François Grégoire, rempailleux de chaises, père de quatre enfants, ne s'était lancé à son secours.

On nous communique les détails qui suivent : « Le 6 de ce mois, un déserteur hollandais nommé Van de Voort, domicilié dans la commune de Ber-

gen, voulut traverser la Meuse en nacelle, entre le hameau d'Ayen et la commune hollandaise de Maasheer, et il était au point d'arriver, lorsqu'il fut aperçu par des douaniers hollandais qui le sommèrent de se rendre à bord. Il s'efforça alors de rétrograder, mais il essaya aussitôt une décharge d'armes à feu, par suite de laquelle il reçut une balle dans l'épaule gauche. Le même jour, le nommé Everard Diebets, servant en qualité de domestique chez le sieur Jean Stoffels à Vierluiksbeck, en Hollande, ayant traversé la rivière au même endroit à l'aide d'une nacelle appartenant au père de son maître, lequel est domicilié à Bergen, en Belgique, reçut également dans la traversée une décharge de fusils de la part des mêmes douaniers qui lui occasionna une blessure dangereuse à la cuisse droite. »

Un problème des plus importants, où l'on avait échoué jusqu'ici, et relatif à l'industrie des chemins de fer, vient d'être résolu en Auvergne. On a fait l'essai de wagons, construits de manière à tourner avec la plus grande facilité sur les courbes des plus petits rayons.

— On lit dans la *Feuille d'Annonces d'Ostende* : « M. Jobert, un des expulsés du royaume, dernièrement arrêté à Gand et conduit par la gendarmerie à Ostende, a été embarqué dans la nuit du 8 au 9 courant, à bord du bateau à vapeur destiné pour Londres.

— On écrit de Bréda sous la date du 9, que le ministre de la guerre, vient de mettre en adjudication 400 bêtes à cornes destinées au camp de Reyn et d'Oorschot. Le prince d'Orange se rendant à Nimègue pour y aller complimenter la reine d'Angleterre a traversé Bois-le-Duc le 8.

— Le commandant directeur des travaux de la maison de détention militaire d'Alost, écrit qu'il n'a pas éclaté d'émeute dans cette prison, comme nous l'avons annoncé. C'est en effet à Termonde et non pas à Alost, que l'événement dont nous avons parlé a eu lieu.

— On écrit de Francfort, le 8 juillet : « Attendu que plusieurs représentans à la diète germanique se proposent d'aller aux eaux vers la mi-juillet, on suppose que les résultats du congrès de Vienne, qui sont destinés à la publicité, seront portés à la connaissance du public avant cette époque. »

— Nous avons sous les yeux une pièce de dix centimes fausse; il est facile en y faisant tant soit peu attention de ne pas y être trompé; elle est coulée, les lettres et le lion sont très-mal faits; elle a des inégalités sur la surface et est en outre sans poli. (Eclaircur.)

— Un article du *Courrier de Lyon*, publié il y a quelque temps, annonçait la déconfiture prochaine de l'administration de notre Grand-Théâtre. On y affirmait, entre autres choses, que le directeur en était arrivé au point de ne plus pouvoir satisfaire à ses engagements pécuniaires envers ses artistes. M. Cartigny vient de répondre à cette attaque du *Courrier* en publiant une déclaration revêtue de plus de 80 signatures, et qui atteste que les paiemens n'ont jamais été retardés de 24 heures. L'article de la feuille de Lyon, dit un journal, n'est donc que le résultat d'une misérable intrigue, dont le public de Bruxelles aura d'ailleurs fait justice avant la déclaration dont nous venons de parler.

— Le *Journal de Namur* ne nous parvient plus depuis trois ou quatre jours.

— Le 9 le sieur Van de Walle, conducteur de la diligence *Van Gend*, faisant le service de Lille à Anvers, a été écrasé à Menin sous sa voiture. Ce malheureux, marié seulement depuis lundi, venait de faire entrer un voyageur et avait crié au postillon de partir. Ayant manqué le fer à l'aide duquel il devait remonter à sa place, il est tombé sous les roues qui lui ont passé sur le corps, il est resté mort sur la place.

— La *Gazette d'état de Prusse* donne quelques détails sur le monument qui sera élevé à Mayence à la mémoire de Gutenberg. L'un des bas-reliefs du piédestal représentera Gutenberg montrant à Faust les caractères mobiles qu'il vient d'inventer. Au bas de ce sujet on mettra l'inscription suivante en langue latine et en caractères primitifs : « Dieu

dit que la lumière soit et la lumière fut. » Sur un autre bas relief sera figurée la première imprimerie établie par Gutenberg et ses deux associés. Un troisième bas-relief représentera la distribution des saintes écritures au peuple.

— M. O'Connell, dans la séance de la chambre des communes du 1<sup>er</sup>, voyant le sous-secrétaire d'état de l'intérieur à sa place, lui a demandé si le gouvernement avait le projet de prendre quelque parti pour empêcher la pratique brutale des paris boxeurs. Lord Homick ayant répondu que le gouvernement n'avait arrêté, quant à présent, aucun plan à cet égard, M. O'Connell a ajouté qu'alors il en ferait prochainement l'objet d'une motion à la chambre.

— Le *Correspondant de Hambourg*, annonce sous la rubrique Copenhague, 28 juin, que le vaisseau *Dronning Maria* est de retour de son voyage en Islande où il a laissé le prince Frédéric, qui comme on sait y est exilé, en punition de ses torts envers son épouse. Il paraît que l'exil de ce prince ne durera que jusqu'à l'automne, puisque on annonce qu'à cette époque la frégate la *Nayade* ira le chercher.

— Le 5 de ce mois, vers deux heures et demie de relevée, la foudre est tombée sur une ferme occupée par un cultivateur à Papignies, canton de Lessines. De la grange couverte en chaume le feu a gagné tout le bâtiment; malgré les secours arrivés de toutes parts, au bout de deux heures tout était dans l'état le plus déplorable. Outre ces pertes, 40,000 bottes de foin nouvellement mises en grange, ont été détruites. Le rapport des experts fait monter le dommage à 12,120 francs. Rien n'était assuré.

— On avait préparé à Berlin une contre-façon des *Paroles d'un Croquant*; le gouvernement n'en a pas permis la mise en vente. On croit qu'il en sera de même de la traduction allemande que M. Boerne a faite à Paris.

— On lit dans le *Courrier du Demer* (nouveau journal qui vient de paraître à Hasselt) :

« Un fait des plus singuliers et en même temps des plus intéressans pour l'art vétérinaire vient d'avoir lieu à Gronsfeld, district de Maestricht. Un chien de grande taille, âgé de 6 ans, s'était égaré le 8 juin; le propriétaire le croyait volé et avait perdu toute espoir de le revoir, lorsque le 2 juillet on l'a retiré d'une bure de 50 à 60 pieds de profondeur, dans le bois de Gronsfeld. Des enfans l'avaient entendu aboyer par intervalle et c'est ce qui l'a fait découvrir.

« Cet animal est resté 23 jours sans alimens! Sa maigreur et son épuisement étaient au comble, son corps était d'un froid glacial et sa soif inextinguible. Il faiblissait dès qu'il revint au jour; on a pris soin de le couvrir et il est revenu à lui, mais il ne pouvait plus marcher; on lui a donné par intervalles et par petites portions, du pain trempé dans l'eau et du lait, et au bout de quelques heures il était entièrement remis. Le lendemain il a gaiement suivi son maître. »

— Tunis est un pays à part au milieu des contrées barbaresques; autant le Kabyle de l'Atlas et le Bédouin sont cruels et incivilisés, autant il y a de douceur naturelle et de sociabilité naïve chez l'habitant des ruines de Carthage. L'industrie et le commerce y attirent des marchands de toutes les parties de l'Asie, et c'est chose curieuse que le bazar de Tunis tout parfumé d'essence de rose, tout resplendissant de pierreries, de dorures de riches étoffes, tout peuplé d'Arméniens aux turbans de mille couleurs, gravement assis et fumant le chibouk dans de longues pipes à bouts d'ambre. Vous diriez des momies de l'Egypte; il n'y a de vivant chez eux que la fumée.

Tout, dans cette partie de l'Afrique, parle au souvenir, tout à l'imagination et à la pensée. C'est d'abord le cap Carthage, haut de cinq cents pieds et surmonté du tombeau de saint Louis; plus loin d'immenses citernes, où entrerait une frégate, surmonté qu'aient épargné le temps et Scipion. Ailleurs, toute la féerie de l'architecture mauresque se reproduit avec ses chapiteaux dentelés, ses légères aiguilles, ses colonnes de jaspe et ses vases de porphyre, où l'eau parfumée ruissèle en filets d'argent.

Le palais du bey est tout éblouissant de marbre et d'or; son château de plaisance de la Manouba surpasse, à en croire les Tuniciens, tout



